



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

orphelins

Question écrite n° 47246

## Texte de la question

M. Jean-Claude Thomas attire l'attention de M. le secrétaire d'État à la défense et aux anciens combattants sur les conditions de mise en place d'un décret unique de réparation qui complèterait ou modifierait les textes en vigueur (13 juillet 2000 et 24 juillet 2004). Il s'agirait d'une mesure visant à instaurer une réparation pour tous les orphelins de guerre n'ayant pas bénéficié des précédentes mesures. Il est question pour certains de prévoir à ce sujet un débat national. L'ANPNOGD n'est pas contre mais précise que ses membres sont déjà âgés et qu'ils ne peuvent plus attendre. Il lui demande ce qu'il compte faire pour accélérer ce dossier.

## Texte de la réponse

Le Premier ministre a autorisé la création d'une commission nationale de concertation chargée d'étudier le dossier des orphelins de guerre, qui comprend notamment les représentants des associations directement concernées, mais également ceux des grandes associations du monde combattant. Cette commission, que le secrétaire d'État a installée le 17 mars 2009, dispose des préconisations du rapport, que le préfet honoraire Jean-Yves Audouin lui a remis, dans les délais fixés initialement, afin que ses débats portent directement sur les solutions à mettre en oeuvre. Le dispositif juridique et financier qu'il paraîtra possible de retenir à l'issue de ces travaux ainsi que, le cas échéant, ses modalités d'application seront proposés au Gouvernement, après avis des présidents des deux assemblées.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Claude Thomas](#)

**Circonscription :** Marne (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 47246

**Rubrique :** Anciens combattants et victimes de guerre

**Ministère interrogé :** Défense et anciens combattants

**Ministère attributaire :** Défense et anciens combattants

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 28 avril 2009, page 3968

**Réponse publiée le :** 23 juin 2009, page 6133